



FCPI-FIP : le cru 2010

Faut-il profiter de la réduction d'impôt sur le revenu sur les fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) ou les fonds d'investissement de proximité (FIP) ? Pour leur dernière année avant le coup de rabot fiscal et la réforme de leurs commissions, les sociétés de gestion mettent les bouchées doubles pour vous en convaincre. En premier vient l'argument fiscal : une réduction d'impôt égale à 25 % du montant de l'investissement dans la limite de 12 000 euros pour un célibataire, de 24 000 pour un couple, soit une économie maximale de respectivement 3 000 et 6 000 euros. L'an prochain, la baisse à 22,5 % du taux ramènera le gain à 2 700 et 5 400 euros.

Vient ensuite le secteur d'investissement. Les sociétés de gestion jouent sur l'intérêt pour les nouvelles

**AVANT LE COUP
DE RABOT FISCAL,
LES SOCIÉTÉS DE
GESTION ALIGNENT
LEURS ARGUMENTS
POUR INCITER À
L'INVESTISSEMENT.**

technologies et l'environnement. Il s'agit de la filière bois pour le FIP A Plus Planet 10 d' A Plus Finance, d'Internet pour FCPI Nestadio Tech Fund de Nestadio Capital, qui sélectionne les entreprises répondant aux critères établis par Microsoft pour faire partie de ses programmes mondiaux. Ou encore l'eau et la santé pour le FCPI Santeau 2010 d'Inocap, l'énergie pour le FIP

123 Multi-Energies II de 123 Venture et d'Arca Patrimoine, ou les entreprises corses pour le FIP Kallisté Capital 3 de Vatel Capital.

Reste, dans une conjoncture économique morose, à démontrer la pertinence d'investir dans le non-coté. Et d'immobiliser son épargne en théorie cinq ans, mais, dans la pratique, sept à huit ans. Le non-coté est en effet assimilé à tort à la Bourse. Aussi les Français boudent-ils l'un comme l'autre. Depuis le début de la crise financière et en dépit d'une offre de produits plus abondante, la collecte a diminué. La diversité des performances passées sème également le doute. Si Alto Invest a remboursé ses deux premiers fonds avec des plus-values significatives (+ 51,9 % hors avantage fiscal et hors CSG-CRDS pour le FCPI Alto Innovation commercialisé en 2001, soit 7 % l'an), d'autres ont dû prolonger la durée de leur investissement pour ne pas céder les actifs dans de mauvaises conditions ■ L. A.